



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-256

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2020

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-08-07-003 - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE - DIRECTION
ECONOMIQUE, DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT ET DU PATRIMOINE

(4 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-08-07-003

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE -
DIRECTION ECONOMIQUE, DES FINANCES, DE
L'INVESTISSEMENT
ET DU PATRIMOINE

**DIRECTION ECONOMIQUE, DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT
ET DU PATRIMOINE**

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine par intérim,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté du 22 Juillet 2020, relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de l'Economie, des Finances de l'Investissement et du Patrimoine,

Vu l'arrêté n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du directeur général en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté directorial ANADDG 2019-ANA401 2019-03 0010 en date du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Didier FRANDJI, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Seine-Saint-Denis, en charge de l'intérim du poste de Directeur Economique, des Finances de l'Investissement et du Patrimoine.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier FRANDJI, Directeur Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine, par intérim, délégation est donnée à Michaël COHEN, Adjoint au Directeur :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier FRANDJI et de Michaël COHEN, délégation est donnée à Karine ISTIN, Arnaud LUNEL Hadrien SCHEIBERT,

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés et actes administratifs de toute nature à l'exception les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

ARTICLE 3

Délégation est donnée à :

- Karine ISTIN, Chef du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à long terme, dans la limite de ses attributions.
- Arnaud LUNEL, Chef du Département de la Stratégie Financière et Patrimoniale, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et aux contrats à long terme renouvelables dans la limite de ses attributions, et des décisions de cessions.
- Hadrien SCHEIBERT, Chef du Département du Budget et du Contrôle de Gestion, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.
- Arnaud LUNEL, Chef du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Politique Technique, par intérim, à l'effet de signer les arrêtés, les décisions, bons de commande et certification des services faites pour les seules OIC, les actes administratifs de toute nature relevant du fonctionnement courant du département, décisions, contrats et pièces nécessaires à l'exécution des marchés, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.
- Hadrien SCHEIBERT, Chef du Département Pilotage et Maîtrise d'Ouvrage SI Finances par intérim, à l'effet de signer les actes, décisions, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.
- Evelyne GODARD, Directrice du service facturier de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, marchés et actes administratifs nécessaires au fonctionnement du service facturier

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Arnaud LUNEL, Chef du Département de la Stratégie Financière et Patrimoniale, délégation est donnée à :

- Cécile GAMBIER, Chef du Service Stratégie Immobilière et Analyse des Projets,
- Charles MORVAN, Chef du service Programmation et Pilotage des budgets d'investissements,
- Denis MARCHAL, Chef du Service Administration et Valorisation du Patrimoine,

à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature relevant de leurs attributions à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables.

- Philippe ROUVRAIS, Chef du Service Financement et Trésorerie,

à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, ceux relatifs aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables, et aux confirmations d'opérations auprès des banques avant signature des documents formalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe ROUVRAIS, délégation de signature est donnée à :

- Karine ALLEN, Adjointe au Chef du Service Financement et Trésorerie à l'effet de signer les décisions relatives aux tirages et remboursement de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables,

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Karine ISTIN, Chef du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, délégation est donnée à :

- Arnaud POUILLOT, Adjoint au Chef de Département, Chef du Service de la Recette et de la Facturation,
- Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Règlementation Comptable,

à l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Département, conformément aux instructions internes de la note du 12 octobre 2011.

En cas d'absence ou d'empêchement de Arnaud POUILLOT, Chef du Service de la Recette et de la Facturation, délégation de signature est donnée à :

- Paul SAUVEPLANE, Adjoint au Chef de Service de la Recette et de la Facturation, à l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Service de la Recette et de la Facturation, notamment les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes,
- Nevine BREHAUT, Adjointe au chef du Service de la Recette et de la Facturation, Secteur correspondants informatiques, à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes,
- Maïlys D'ESCRIVAN Adjointe au Chef du Service de la Recette et de la Facturation, Pilotage organisation et Secteur moniteurs, à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes,
- Bilel KESKESSA, Adjoint au chef du Service de la Recette et de la Facturation, à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Hadrien SCHEIBERT, Chef du Département du Budget et du Contrôle de Gestion, délégation est donnée à :

- Cédric FLESSELLES, Adjoint au Chef du Département,
- Guillaume BOUILLARD, Adjoint au Chef de Département,

A l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Arnaud LUNEL, Chef du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et des Politiques Techniques, par intérim, délégation est donnée à :

- Cédric DUMESGES, Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage.

En cas d'absence ou d'empêchement de Cédric DUMESGES, Chef de Service de la Maîtrise d'Ouvrage, délégation de signature est donnée à :

- Isabelle NORAZ, Adjointe au chef de service de la Maîtrise d'Ouvrage,

à l'effet de signer les ordres de services, les attestations de service fait sur les factures, les mémoires et les décomptes généraux définitifs, l'approbation des documents d'étude et de prestations intellectuelles, les procès verbaux de réception, dans la limite de leurs attributions et après les visas nécessaires.

ARTICLE 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Evelyne GODARD, Directrice du service facturier de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, délégation est donnée à Didier SAVARD.

ARTICLE 9

L'article n° 75-2019-04-12-003 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 10

Le Directeur Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine, par Intérim, et les agents mentionnés aux articles 1,2,3,4,5,6,7,8 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 07 août 2020

Le Directeur Economique, Financier,
de l'Investissement et du Patrimoine

Didier FRANDJI

SIGNÉ